

Conseil Communautaire

Séance du 30 juin 2025 à 17h30

Siège de la CARF - 16 rue Villarey – 06500 MENTON

PROCES-VERBAL

<u>N°</u>	<u>AFFAIRES</u>	<u>RAPPORTEURS</u>
<u>ADMINISTRATION GENERALE</u>		
N°1	Modification des statuts de la CARF	M. Le Président
N°2	Rapport d'activité 2024 de la CARF	M. Le Président
N°3	Désignation des membres des commissions – modification de la délibération 28/2022	M. Le Président
<u>FINANCES</u>		
N°4	Décision modificative n° 1 - budget principal, exercice 2025	M. Daniel ALBERTI
N°5	Décision modificative n° 1 - budget annexe de l'assainissement, exercice 2025	M. Jean-Mario LORENZI
N°6	Mise à jour des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/ CP) à la suite de la décision modificative n° 1- budget principal, exercice 2025	M. Daniel ALBERTI
N°7	Mise à jour des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/ CP) à la suite de la décision modificative n° 1 - budget annexe de l'assainissement, exercice 2025	M. Jean-Mario LORENZI
N°8	Bilan annuel des acquisitions et cessions foncières année 2024	M. Daniel ALBERTI
N°9	Compétence Promotion du Tourisme - Mise en application de la clause de revoyure dans le cadre de l'évaluation des Charges Transférées – CLETC du 2 mars 2017 - Montant de l'attribution de compensation	M. Daniel ALBERTI
N°10	Assujettissement à la TVA des opérations de commercialisation par location-vente de parcelles de terrain du pôle d'activité « Fontan – Deleuze » situé sur le territoire de la Commune de Sospel	M. Daniel ALBERTI

SPLA

- | | | |
|------|---|-------------------|
| N°11 | SPLA RIVIERA FRANCAISE D'AMENAGEMENT- Approbation du rapport de gestion et sur le gouvernement d'entreprise 2024 ainsi que le rapport 2024 des mandataires de la CARF | M. Patrick CESARI |
| N°12 | ZAC COEUR DE CARNOLES-Approbation de l'avenant 6 à la promesse synallagmatique de vente du macro-lot et du projet d'acte de vente avec le groupement ICADE-EMERIGE | M. Patrick CESARI |
| N°13 | ZAC cœur de Carnolès-Approbation de l'acte rectificatif tripartite Etat, EPF, SPLA de cession du foncier de la ZAC par l'EPF | M. Patrick CESARI |

GEMAPI

- | | | |
|------|--|----------------------|
| N°14 | Acquisition amiable par la CARF à l'euro symbolique de deux lots d'une copropriété sur la commune de Tende | M. Sébastien OLHARAN |
| N°15 | Acquisition amiable et démolition de biens sinistrés et/ou exposés à la suite de la Tempête Alex à un risque naturel majeur – Vallée de la Roya – Actualisation de la liste non exhaustive des biens éligibles | M. Sébastien OLHARAN |

RESSOURCES HUMAINES

- | | | |
|------|---|-------------------------|
| N°16 | Modification du tableau des emplois au 1 ^{er} juillet 2025 | M. Jean-Pierre VASSALLO |
| N°17 | Création d'un poste permanent d'assistant pour les services de la Direction générale adjointe des services | M. Jean-Pierre VASSALLO |
| N°18 | Recrutement sur un poste permanent de Chef de service « Cours d'Eau, Littoral et Risques Majeurs » | M. Jean-Pierre VASSALLO |
| N°19 | Création d'un poste permanent de Chef de service Informatique | M. Jean-Pierre VASSALLO |
| N°20 | Règlement de service pour les conditions d'utilisation des véhicules de la CARF - Autorisation d'attribution de véhicules de service avec remisage à domicile à compter du 1 ^{er} juillet 2025 | M. Jean-Pierre VASSALLO |
| N°21 | Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle 2024-2026 | M. Jean-Pierre VASSALLO |

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

- | | | |
|------|---|-------------------|
| N°22 | Rapport d'activité de l'Office de tourisme communautaire « Menton, Riviera & Merveilles » – exercice 2024 | M. Albert FILIPPI |
|------|---|-------------------|

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- | | | |
|------|--|--------------------------|
| N°23 | Convention de coopération 2025 entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et la Communauté d'agglomération de la Riviera Française | M. Jean-Jacques RAFFAELE |
|------|--|--------------------------|

EAU ET ASSAINISSEMENT

- | | | |
|------|---|-----------------------|
| N°24 | Convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de passerelles de télérelève de compteurs d'eau potable | M. Jean-Mario LORENZI |
| N°25 | Convention de versements périodiques d'acomptes à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre des sommes perçues par les exploitants des services d'eau concernant la redevance sur la consommation d'eau potable | M. Jean-Mario LORENZI |

DEVELOPPEMENT DURABLE

- | | | |
|------|--|-------------------|
| N°26 | Convention cadre de partenariat entre la CARF et la SEML Green Energy 06 en faveur du développement des énergies renouvelables | M. Albert FILIPPI |
|------|--|-------------------|

TRANSPORT

- | | | |
|------|--|-------------------|
| N°27 | Avenant n°10 – DSP Transport 2019-2025 | M. Le Président |
| N°28 | Attribution de la DSP Transports Publics | M. Le Président |
| N°29 | Tarification parking « Vieille-Ville Sablottes » - actualisation Annexe A17 de la convention de DSP – avenant n° 5 | M. Daniel ALBERTI |
| N°30 | Convention CARF - Région – Trains historiques Vintimille-Tende | M. Albert FILIPPI |

ADMINISTRATION GENERALE

- | | | |
|------|--|-----------------|
| N°31 | Compte rendu des actes passés en matière de commande publique. | M. Le Président |
| N°32 | Compte-rendu des décisions communautaires | M. Le Président |

SEANCE

La séance est ouverte à 17h30 sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.
M. Sébastien OLHARAN est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents, pour les différentes communes :

BEAUSOLEIL : M. Gérard SPINELLI (quitte la séance à 19h30 avant le vote de l'affaire n° 28) Mme Cindy GENOVESE, M. Alain DUCRUET, Mme Maïlys SALIVAS arrive à 17h45 avant le vote de l'affaire n°1), M. Nicolas SPINELLI excusé, Mme Danielle LISBONA excusée, M. Edouard-Jean CURTET (quitte la séance à 19h44 avant le vote de l'affaire n°29), M. Stéphane MANFREDI.

BREIL-sur-ROYA : M. Sébastien OLHARAN

LA BRIGUE : M. Daniel ALBERTI

CASTELLAR : Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI

CASTILLON : M. Olivier CHANTREAU excusé donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

FONTAN : M. Philippe OUDOT

GORBIO : M. Fabrice PASTOR

MENTON : M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT absente, Mme Marinella GIARDINA excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, Mme Floriane CAZAL, M. Dominique NICOLAÏ excusé donne pouvoir à M. Patrick CESARI, M. Mathieu MESSINA absent, M. Patrice NOVELLI, Mme Carmela CARTARRASA (quitte la séance à 18h43 avant le vote de l'affaire n°24) , M. Jean-Claude ALARCON excusé, Mme Isabelle ALMONTE, M. Eric FORMENTO absent, Mme Joanna GENOVESE excusée, M. Florent CHAMPION excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO excusé donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, Mme Martine CASERIO absente, M. Daniel ALLAVENA excusé donne pouvoir à Mme Floriane CAZAL.

MOULINET : M. Guy BONVALLET

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN : M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE.

SAINTE AGNES : M. Albert FILIPPI

SAORGE : Mme Brigitte BRESC excusée donne pouvoir à M. Daniel ALBERTI

SOSPEL : M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO excusée donne pouvoir à M. Jean-Mario LORENZI

TENDE : M. Jean-Pierre VASSALLO excusé

LA TURBIE : M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI

M. Sébastien OLHARAN procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Le quorum est atteint.

M. Le Président : Juste un mot avant de dérouler l'ordre du jour. Lors des 2 précédents conseils communautaires, un certain nombre d'entre nous ont émis des souhaits, des remarques concernant le problème du logement sur l'ensemble du territoire de la CARF, que ce soit concernant les garanties d'emprunt, les attributions, la loi SRU... et ont souhaité avoir des informations plus précises par rapport au texte de loi qui réglemente les points du logement social pour qu'on puisse travailler et réfléchir à l'élaboration d'une charte qui serait la charte de la CARF, pour nous donner un peu plus de voix et se faire entendre, que ce soit au niveau des bailleurs sociaux ou au niveau de l'État. On va profiter de la présence de tout le monde ce soir pour avoir une discussion libre, ouverte et franche sur le problème du logement social après la fin du déroulé officiel. J'en remercie les services, on a fait adresser à tout le monde ce matin un certain nombre d'informations, de statistiques, de tableaux, de camemberts avec plein d'informations, pour vous permettre à la fois de les lire, de les intégrer, et ils serviront à la discussion que nous aurons tout à l'heure : vous vous rendrez compte, qu'on est plus contraint qu'on ne pouvait le penser sur un certain nombre de points, par des textes législatifs. Ce qui n'empêchera pas de faire entendre notre voix, entre autres par rapport à l'État sur un certain nombre d'engagements. Car si a des engagements à tenir, il est normal également que l'État tienne les siens. Ce débat aura lieu après la séance officielle du Conseil communautaire.

M. Patrick CESARI : merci Monsieur le Président. Je veux dire un mot parce que je tiens à souligner qu'il y a un travail qui doit se faire aussi en commission, ensuite concernant ce débat, après une séance de Conseil communautaire, pourquoi pas ? Mais moi ce que j'aurais souhaité, c'est qu'une commission, se réunisse, qu'elle se penche sur le sujet, et que les premières observations de la Commission au regard des travaux qui ont été faits par les services et dont on doit effectivement souligner l'intérêt et la pertinence, qu'après ce débat en commission où les gens ont été élus pour participer à cette commission, on ouvre un débat plus large avec l'ensemble du conseil communautaire, mais je voudrais que la séance de cette commission s'organise et garde toutes ces prérogatives, parce que les gens qui y figurent ont besoin effectivement d'avoir une parfaite connaissance des premières propositions qui sont faites par les services et qui sont effectivement de nature à nous démontrer qu'on peut effectivement dans certains domaines aboutir avec des difficultés et des obstacles qu'on saura soit passer, soit contourner.

Par rapport aux relations avec l'État, on sait déjà qu'on va vers des difficultés pour faire bouger certains règlements, j'en suis persuadé. Mais il n'en demeure pas moins qu'il faut de toute façon trouver les moyens soit de convaincre, soit trouver une issue pour qu'en fin de compte, on reçoive les bailleurs sociaux pour discuter avec eux d'une manière claire, sérieuse pour que l'on aboutisse sur quelque chose de cohérent avec eux et qu'ils en acceptent le principe.

Il y a certes les discussions avec l'État, mais il y a aussi les discussions avec les bailleurs sociaux qui devront suivre. Parce que dans les préconisations que j'ai eues sous les yeux, on examine aussi avec eux des points qui nous apparaissent incontournables parce qu'on s'interroge sur bien des sujets, donc je tiens aussi à un rendez-vous avec les bailleurs sociaux avec lesquels on doit avoir un véritable dialogue, et on doit être entendu sur certains points, sachant qu'on est souvent appelé à soutenir le logement donc on peut avoir quelques exigences en retour. Ce que tu as dit, Yves, c'est parfait, pourquoi ne pas échanger en fin de séance ? Ça sera quand même laborieux après une telle séance de conseil communautaire, mais pourquoi pas, moi je veux bien à la fois tenir ce rendez-vous que tu nous fixes, mais je veux aussi que la Commission ait la possibilité de s'exprimer, merci.

M. Le Président : tout à fait d'accord. D'ailleurs, c'est le rôle de la Commission de pouvoir continuer à discuter, faire des propositions qui sont ensuite soumises au Conseil communautaire et je souhaite que, dès que la date officielle sera confirmée et connue, tous les membres qui font partie de la commission que préside Patrick CESARI fassent le maximum pour être présents de manière à pouvoir avoir une discussion fructueuse.

Arrivée de Mme Maïlys SALIVAS à 17h45

Délibération n°115/2025 : Modification des statuts de la CARF

M. le Président

A l'unanimité

1°/ - ADOPTE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération, tels qu'annexés à la présente délibération.

2°/ - INVITE les communes membres de la CARF à adopter, au sein de leur conseil municipal, le nouveau projet de statuts de la Communauté d'Agglomération.

3°/ - SOLLICITE de Monsieur le préfet, une fois les statuts adoptés par les communes membres de la CARF, la publication d'un arrêté préfectoral portant modification des statuts de la CARF.

Délibération n°116/2025 : Rapport d'Activité 2024 de la CARF

M. le Président

A l'unanimité,

1°/ - PREND ACTE du rapport d'activités de la CARF relatif à l'exercice 2024.

2°/ - **DIT** que ce document sera transmis à chacune des communes composant la communauté de la CARF, afin qu'il soit examiné par les conseils municipaux respectifs.

3°/ - **DIT** que ce document sera téléchargeable sur le site internet de la communauté de la Riviera française et disponible au siège sans limitation de durée.

Délibération n°117/2025 : Désignation des membres des commissions – modification de la délibération 28/2022

M. Le Président

A l'unanimité,

1°/ - **PROCLAME** membre de la commission « mobilité, transport, sécurité et gestion des risques », Monsieur Bruno CATELIN, de la commune de Beausoleil.

2°/- **PROCLAME**, pour la ville de Menton, Madame Carmela CARTARRASA remplaçante au sein des commissions, de M. Emmanuel RAVIER.

Délibération n°118/2025 : Décision modificative n° 1 - budget principal, exercice 2025

M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

A l'unanimité des votants

1 abstention : M. Guillaume CONTESSE

1°/ - **APPROUVE** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, pour un montant total de dépenses et recettes de + 375.745 € (+ 335.550 € en section de fonctionnement et + 40.195 € en section d'investissement), et présentant les crédits votés par chapitres ainsi qu'il suit :

pour la section de fonctionnement :

Chapitres		Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	- 31.200,00 €	---
012	Charges de personnel et frais assimilés	+ 25.340,00 €	---
65	Autres charges de gestion courante	+ 31.200,00 €	---
731	Fiscalité locale	---	+ 321.177,00 €
74	Dotations et participations	---	- 110.001,00 €
75	Autres produits de gestion courante	---	+ 124.374,00 €
023	023 – virement à la section d'investissement	+ 310.210,00 €	
Total de la section de fonctionnement =		+ 335.550,00 €	+ 335.550,00 €

pour la section d'investissement :

Chapitres		Dépenses	Recettes
16	Emprunts et dettes assimilées		- 270.015,00 €
20	Immobilisations incorporelles (y compris les opérations)	+ 340,00 €	
21	Immobilisations corporelles (y compris les opérations)	+ 21.855,00 €	---
23	Immobilisations en cours (y compris les opérations)	+ 18.000,00 €	---
021	Virement de la section de fonctionnement	---	+ 310.210,00 €
Total de la section d'investissement =		+ 40.195,00 €	+ 40.195,00 €

TOTAL GENERAL =		+ 375.745,00 €	+ 375.745,00 €
------------------------	--	-------------------------------	---------------------------

2°/ - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision modificative n° 1.

Délibération n°119/2025 : Décision modificative n° 1 - budget annexe de l'assainissement, exercice 2025

M. Jean-Mario LORENZI, Vice-Président

A l'unanimité des votants

1 abstention : M. Guillaume CONTESSE

1°/ - **APPROUVE** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 du budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, pour un montant total de zéro € (0 € en section d'exploitation et 0 € en section d'investissement), telle que présentée par chapitre et / ou opérations dans les tableaux ci-dessus :

pour la section d'exploitation :

Chapitres / Comptes		Dépenses	Recettes
011	611 – sous-traitance générale	- 25.000,00 €	---
011	6228 – diverses rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires	+ 25.000,00 €	---
Total de la section d'exploitation =		0,00 €	+ 0,00 €

pour la section d'investissement :

Chapitres - Opérations / Comptes		Dépenses	Recettes
2024407	21532 – installations à caractère spécifique / réseaux d'assainissement - opé. « remplacement réseau eaux usées, avenue Reine Astrid à Menton »	+ 40.000,00 €	---
2024507	21532 – installations à caractère spécifique / réseaux d'assainissement - opé. « remplacement réseau eaux usées, rue Albert 1 ^{er} Menton »	+ 20.000,00 €	---
2024607	21532 – installations à caractère spécifique / réseaux d'assainissement - opé. « travaux de chemisage réseau eaux usées avenues République et Sarraill à Castellar »	-85.000,00 €	---
2025207	2031 – frais d'études / opé. « mise en séparatif de la rue de la Marne à Menton »	+ 25.000,00 €	---
Total de la section d'investissement =		0,00 €	0,00 €

2°/ - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette décision modificative n° 1.

Délibération n°120/2025 : Mise à jour des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP / CP) à la suite de la décision modificative n° 1 - budget principal, exercice 2025

M. Daniel ALBERTI

A l'unanimité des votants

1 abstention : M. Guillaume CONTESSE

1°/ - **MODIFIE** les autorisations de programme et les opérations concernées telles qu'indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération pour le budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, dans le cadre de la décision modificative n° 1 précédemment approuvée.

Délibération n°121/2025 : Mise à jour des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP / CP) à la suite de la décision modificative n° 1 - budget annexe de l'assainissement, exercice 2025

M. Jean-Mario LORENZI, Vice-Président

A l'unanimité des votants

1 abstention : M. Guillaume CONTESSE

1°/ - **MODIFIE** les autorisations de programme et les opérations concernées telles qu'indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération pour le budget annexe de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, dans le cadre de la décision modificative n° 1 précédemment approuvée.

Délibération n°122/2025 : Bilan des acquisitions et des cessions foncières année 2024

M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

Mme Isabelle ALMONTE : Bonsoir, est-ce que vous savez ce que vous allez faire des locaux rue Henri Gréville, les anciens locaux de Veolia ?

M. Le Président : Je fais une suspension de séance et je donne la parole à notre DGS.

Mme Valérie PROSILLICO : Bonsoir, ces locaux à usage de bureaux sont destinés à l'extension du siège pour tous les nouveaux collaborateurs parce que, depuis la tempête Alex, on a quand même procédé à un certain nombre de recrutements, mais les locaux n'ont pas suivi.

A l'unanimité,

1°/ -PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Communauté d'Agglomération en 2024

2°/ -PRECISE que le tableau récapitulatif figurera en annexe au compte administratif de l'exercice 2024

Délibération n°123/2025 : Compétence Promotion du Tourisme - Mise en application de la clause de revoyure dans le cadre de l'évaluation des Charges Transférées - CLETC du 2 mars 2017 - Montant de l'attribution de compensation

M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

A l'unanimité des votants

1 abstention : M. Guillaume CONTESSE

1°/ - APPROUVE la révision libre de l'attribution de compensation de la commune de Beausoleil, qui est fixée au montant de 1.675.458,40 €.

2°/ - DIT que ce montant est arrêté pour les exercices 2025 et suivants, jusqu'à un nouveau transfert de charges ou toute évolution dans l'exercice de la compétence fondée sur la volonté exprimée dans un premier temps par la commune de Beausoleil d'organiser un exercice partagé de la compétence promotion du tourisme,

3°/ - DIT que la présente délibération sera transmise à la commune de Beausoleil pour validation de son assemblée délibérante,

4°/ - AUTORISE le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

5°/ - PRECISE que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour les exercices 2025 et suivants, au chapitre 014, fonction 01 et compte 739211.

Délibération n°124/2025 : Assujettissement à la TVA des opérations de commercialisation par location-vente de parcelles de terrain du pôle d'activité « Fontan – Deleuze » situé sur le territoire de la Commune de Sospel

M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

A l'unanimité,

1°/ - DECIDE d'assujettir à la TVA les opérations relatives à la commercialisation par location-vente de parcelles de terrain du pôle d'activité « Fontan – Deleuze » situé sur le territoire de la Commune de SOSPEL,

2°/ - **PRECISE** que ces opérations seront retracées au sein du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (SIRET n° 240600551 00032) et individualisées par un code service particulier,

3°/ - **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires auprès de l'Administration Fiscale, et plus particulièrement auprès du Service des Impôts des Entreprises Nice-Menton,

4°/ - **PRECISE** que des déclarations mensuelles de chiffres d'affaires sur lesquelles figureront les montants de TVA collectée et de TVA déductible seront établies mensuellement, conformément au régime d'imposition réel normal mensuel.

Délibération n°125/2025 : SPLA RIVIERA FRANCAISE D'AMENAGEMENT- Approbation du rapport de gestion et sur le gouvernement d'entreprise 2024 ainsi que le rapport 2024 des mandataires de la CARF

M. Patrick CESARI, Vice-Président

A l'unanimité des votants

1 abstention : M. Guillaume CONTESSE

1°/ - **PREND ACTE** du Rapport de Gestion et sur le Gouvernement d'entreprise de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) “ Riviera française d'aménagement” pour l'exercice comptable du 1er janvier au 31 décembre 2024, approuvé par le Conseil d'administration de la société le 3 avril 2025.

2°/ - **APPROUVE** le Rapport annuel 2024 des Mandataires de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) à la SPLA “Riviera française aménagement”.

Délibération n°126/2025 : OBJET : ZAC COEUR DE CARNOLES-Approbation de l'avenant 6 à la promesse synallagmatique de vente du macro-lot et du projet d'acte de vente avec le groupement ICADE-EMERIGE

M. Patrick CESARI, Vice-Président

A l'unanimité,

1°/ - **APPROUVE** l'avenant n° 6 à la Promesse synallagmatique de vente du macro-lot de la ZAC « Cœur de Carnolès » ci-annexé, établi par Me Charlotte BONNEUIL, Notaire à Nice ;

2°/ - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n° 6 à la Promesse synallagmatique de vente du macro-lot de la ZAC « Cœur de Carnolès », établi par Me Charlotte BONNEUIL, Notaire à Nice

M. Le Président : Je reviens à la délibération précédente puisqu'en réalité on avait raison tous les 2. Il faut bien prendre acte du rapport de gestion, c'est fait, par contre il faut approuver le rapport annuel 2024 des mandataires de la CARF. Il faut donc voter sur la 2^e partie du rapport annuel des mandataires.

M. Patrick CESARI : Alors sur le rapport numéro 11, je reprends la parole, merci président. Donc qui est contre ? Qui s'abstient ?

Une abstention.

Délibération n°127/2025 : ZAC cœur de Carnolès-Approbation de l'acte rectificatif tripartite Etat, EPF, SPLA de cession du foncier de la ZAC par l'EPF

M. Patrick CESARI, Vice-Président

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE l'acte rectificatif tripartite entre l'Etat, l'EPF et la SPLA « Riviera française aménagement » pour le compte de la CARF, établi par Me Charlotte BONNEUIL, Notaire à Nice.

M. Patrick CESARI : Je voulais d'abord réserver au Conseil municipal de Roquebrune certaines informations utiles, à savoir le bilan qui démontre la valorisation qui est celle qu'a vécu la commune de Roquebrune Cap Martin, je l'exprimerai avec des chiffres et des données, et lorsque j'aurai fait ça en Conseil municipal, je demanderai l'autorisation de le faire en Conseil communautaire car la CARF aussi dans le bilan de la ZAC va trouver des compensations qui sont, je le dis déjà, à hauteur d'1 500 000 euros.

Je veux réserver aux élus de Roquebrune qui m'ont soutenu dans cette opération pas facile à gérer, une information pour que je puisse en débattre avec eux, qu'ils puissent mesurer un petit peu ce qui nous attend et ce que nous a réservé ce bilan de la ZAC. Et ensuite je le ferai en Conseil communautaire, ça me paraît normal.

M. Le Président : C'est normal, je voudrais juste rajouter un mot : merci pour les négociations entre la SPLA et les services de l'État puisque, comme vous l'avez compris, l'épée de Damoclès qu'on avait au-dessus de la tête, qui pouvait être au minimum de 9 000 000 et qui pouvait même être majoré à 18 000 000 par les services de l'État, si cette clause n'avait pas été enlevée, et cela aurait posé un certain nombre de problèmes à notre directeur des finances et à la Commission pour établir le budget.

Délibération n°128/2025 : Acquisition amiable par la CARF à l'euro symbolique de deux lots d'une copropriété sur la commune de Tende

M. Sébastien OLHARAN, Vice-Président

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE l'acquisition par la CARF des lots 2 et 5 du bien cadastré BM345 sur la commune de Tende, au montant de 1 euro symbolique,

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°129/2025 : Acquisition amiable et démolition de biens sinistrés et/ou exposés à la suite de la Tempête Alex à un risque naturel majeur – Vallée de la Roya – Actualisation de la liste non exhaustive des biens éligibles

M. Sébastien OLHARAN, Vice-Président

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE la nouvelle liste non exhaustive des biens dont la CARF portera la procédure Fonds Barnier,

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'acquisition et la démolition des biens sinistrés et/ou exposés à la suite de la Tempête Alex à un risque naturel majeur,

3°/- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires aux demandes de subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit « Fonds Barnier »,

Délibération n°130/2025 : Modification du tableau des emplois au 1^{er} juillet 2025

M. Albert FILIPPI, 1^{er} Vice-Président

A l'unanimité,

1°/ - AUTORISE la modification du tableau des emplois conformément au document ci-joint à compter du 1^{er} juillet 2025.

Création des postes suivants :

- 2 postes de Rédacteur territorial à temps complet
- 1 poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'Ingénieur principal à temps complet
- 1 poste d'Attaché de conservation du patrimoine à temps complet

Suppression des postes suivants :

- 1 poste d'Adjoint administratif territorial à temps complet
- 1 poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 3 postes d'Attaché territorial à temps complet
- 1 poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet
- 1 poste d'Ingénieur territorial à temps complet

Le tableau des emplois ci-joint inscrit également les postes pour la période estivale :

- 4 postes d'Adjoint technique territorial saisonnier à temps complet
- 1 poste d'Adjoint territorial du patrimoine saisonnier à temps complet

2°/ - AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

3°/ - DIT que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du Budget – charges de personnel et frais assimilés.

Délibération n°131/2025 : Création d'un poste permanent d'assistant pour les services de la Direction générale adjointe des services

M. Albert FILIPPI, 1^{er} Vice-Président

Mme Isabelle ALMONTE : Sur la délibération précédente, dans le tableau des emplois au 1^{er} juillet 2025, on voit que sur la ligne rédacteur il y a 3 emplois qui étaient budgétés et non pourvus. Est-ce celui-là ? Est-ce que c'est une création indépendante ? Ou est ce qu'il va être inclus ? Dans les emplois budgétés non prévus il y a 3 postes de rédacteurs, donc est-ce qu'il est inclus ? Ça serait étonnant parce que là c'est au 1^{er} juillet et la création se fait postérieurement.

J'ai la même question pour les 3 délibérations.

M. Le Président : Je fais une suspension de séance et Mme Valérie PROSILLICO va vous répondre.

Mme Valérie PROSILLICO : le poste en question, qui fait l'objet de la délibération, avait été porté au budget, mais non encore créé. On était en train de déterminer la fiche de poste et après il y a des créations de postes de rédacteurs pour des remplacements au sein du service des finances.

Mme Isabelle ALMONTE : Ça veut dire que quand on marque « emploi budgété non pourvu », ça veut dire qu'ils ne sont pas créés alors ?

Mme Valérie PROSILLICO : ils n'étaient pas créés, ils avaient été portés au budget puisque la prévision de recrutement existait, mais le tableau des emplois n'avait pas encore été modifié, la fiche de poste était en cours d'élaboration. La somme budgétaire avait été figée, mais le recrutement n'avait pas été lancé au moment du vote du budget.

Mme Isabelle ALMONTE : Donc ça veut dire que lorsque cette délibération sera effective, la délibération précédente, il faudra la modifier ?

Mme Valérie PROSILLICO : Non, on en tient compte.

Mme Isabelle ALMONTE : Donc ça sera pareil pour les 2 autres ?

Mme Valérie PROSILLICO : C'est l'objet des 3 délibérations. Si vous les votez, on va pouvoir les ouvrir.

M. Stéphane MANFREDI : les 3 postes de rédacteurs qu'il y a dans le tableau des effectifs, est ce qu'ils correspondent aux 3 postes qui sont présentés au vote ?

Mme Valérie PROSILLICO : non dans les 3 délibérations que vous avez là, vous n'avez pas que des rédacteurs.

M. Stéphane MANFREDI : Donc effectivement ces 3 postes de rédacteurs n'ont rien à voir avec la création des postes de ce soir.

Mme Valérie PROSILLICO : un, oui. Vous en avez un qui était porté au budget. Les autres c'est autre chose. Ce sont des créations de postes, des modifications suite à des départs d'agents. Vous avez des modifications de postes qui sont passées au tableau des emplois tout à l'heure, mais qui sont déjà existants et des avancements de grades.

Là c'est vraiment une création. La délibération qui vous a été présentée, c'est véritablement une création, un poste supplémentaire que vous aviez d'ailleurs porté au budget au mois d'avril mais qui n'avait pas été initié.

M. Stéphane MANFREDI : Donc simplement pour résumer, et ça sera simple puisqu'on sait très bien que le tableau des effectifs, c'est en fonction des évolutions de grade, combien de postes sont réellement créés en plus ?

Mme Valérie PROSILLICO : Il y a deux postes supplémentaires dans les effectifs : le rédacteur dont on vient de parler et le chef de service informatique. L'autre est un remplacement suite à un départ.

M. Stéphane MANFREDI : donc 2 postes supplémentaires dans les effectifs de la CARF.

Mme Valérie PROSILLICO : que vous aviez déjà budgétairement validé.

M. Stéphane MANFREDI : Oui, absolument merci.

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE la création à compter du 1^{er} août 2025 d'un poste d'assistant pour les services de la DGA relevant du grade de Rédacteur, cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux, à temps complet,

2°/ - ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

3°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante, le recrutement d'un agent contractuel en l'absence de fonctionnaires

4°/ - PRECISE que dans ce cas, le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

5°/ - DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 et suivants.

Délibération n°132/2025 : Recrutement sur un poste permanent de Chef de service « Cours d'Eau, Littoral et Risques Majeurs »

M. Albert FILIPPI, 1^{er} Vice-Président

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE le recrutement sur un poste vacant de Chef de service « Cours d'Eau, Littoral et Risques Majeurs », relevant du grade d'Ingénieur principal, cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux, à temps complet, en remplacement de l'agent actuel qui quitte la Collectivité,

2°/ - ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

3°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante, le recrutement d'un agent contractuel en l'absence de fonctionnaires

4°/ - PRECISE que dans ce cas, le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

5°/ - DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 et suivants.

Délibération n°133/2025 : Création d'un poste permanent de Chef de service Informatique

M. Albert FILIPPI, 1^{er} Vice-Président

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE la création à compter du 1^{er} août 2025 d'un poste de Chef de service Informatique, relevant du grade d'Ingénieur, cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux, à temps complet,

2°/ - ADOPTE la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

3°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de la transaction correspondante, le recrutement d'un agent contractuel en l'absence de fonctionnaires

4°/ - PRECISE que dans ce cas, le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

5°/ - DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 et suivants.

Délibération n°134/2025 : Règlement de service fixant les conditions d'utilisation des véhicules de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF)- Délibération autorisant l'attribution de véhicules de service avec remisage à domicile à compter du 1^{er} juillet 2025.

M. Albert FILIPPI, 1^{er} Vice-Président

A l'unanimité,

1°/ - **FIXE** la liste des véhicules de service avec remisage à domicile de manière permanente en raison des fonctions occupées à compter du 1^{er} juillet 2025,

2°/ - **ADOpte** le règlement de service fixant les conditions d'utilisation des véhicules de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française,

3°/ - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les décisions individuelles afférentes à cette délibération.

Délibération n°135/2025 : Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle (2024/2026)

M. Albert FILIPPI, 1^{er} Vice-Président

A l'unanimité,

ADOpte le plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur la période 2024-2026.

M. Patrick CESARI : je reviens sur les délibérations telles qu'elles sont présentées lorsque l'on a un poste à pourvoir.

Vous avez remarqué que l'on dit d'abord qu'il faut appeler un fonctionnaire mais faute d'en trouver on prend un contractuel et ça il faut le noter. Mais moi je veux simplement rebondir là-dessus en vous disant qu'il faudra qu'on rappelle à l'État que dans l'attribution des logements il y a 5% pour les fonctionnaires. Qu'on ne nous dise pas que d'un côté on veut nous pénaliser mais de l'autre on ne nous donne pas les moyens de notre politique. Donc c'est un peu contradictoire.

M. Le Président : On est bien d'accord, on en parlera tout à l'heure, mais c'est un des points sur lequel en effet, on va pouvoir appuyer.

Délibération n°136/2025 : Rapport d'activité de l'Office de tourisme communautaire « Menton, Riviera & Merveilles » – exercice 2024

M. Albert FILIPPI, 1^{er} Vice-Président

M. Anthony MALVAULT : merci pour ce rapport d'activité qui est bien étoffé. Je voudrais quand même attirer votre attention car je n'ai pas vu de projet concernant l'accessibilité au handicap. Est-ce qu'il y a quelque chose dans le rapport là-dessus ? Est-ce que vous avez des chiffres à nous présenter ?

M. Albert FILIPPI : On n'a pas forcément de chiffres mais les communes avaient obligation de travailler sur ces accès handicapés, c'était une obligation légale, ça a été entrepris et on a bien un travail qui a été fait sur tout ce qui est accessible. Vous avez raison, on a quelque chose qui est mis en avant aussi par l'OTC, c'est d'essayer de reproduire dans chaque village les besoins qu'on peut avoir, c'est à dire avoir des toilettes qui puissent accueillir le public qui est en situation de handicap et il avait été fait un travail précédemment sur les accessibilités que l'on ne pouvait pas aménager, tout simplement parce que les bâtiments de France ou nos villages ne le permettent pas. Mais on a bien un travail qui a été fait en amont, ce qui n'empêche pas de continuer.

1°/ **PREND ACTE** du rapport d'activité de l'Office de tourisme communautaire « Menton, Riviera & Merveilles » relatif à l'exercice 2024 qui est en annexe de la présente délibération

Délibération n°137/2025 : Convention de coopération 2025 entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur et la Communauté d'agglomération de la Riviera Française

M. Jean-Jacques RAFFAELE, Vice-Président

Mme Sandra PAIRE : Est-ce qu'on a une idée ou un rapport de ce qui a été fait sur la subvention qui avait été donnée lors de la dernière convention qui était de l'ordre de 35 000€ ? Est-ce qu'on a un rapport sur l'utilisation de ces fonds ?

Mme Valérie PROSILLICO : Effectivement, il y avait la même convention l'année passée et il y avait un certain nombre de journées ou de soirées de formation, de rencontres avec les entreprises qui étaient prévues et donc oui, ça s'est déroulé.

Mme Sandra PAIRE : si on peut avoir un retour, un bilan. Ce serait intéressant de voir le retour sur investissement.

M. Le Président : on vous fera passer les éléments pour voir ce qui a été fait.

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE les termes de la convention fixant les conditions d'intervention de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la CARF ainsi que son annexe contenant le plan de financement,

2°/ - DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget primitif 2025 et 2026,

3°/ -AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

Départ de Mme Carmela CARTARRASA à 18h43

Délibération n°138/2025 : Convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de passerelles de télérelève de compteurs d'eau potable

M. Jean-Mario LORENZI, Vice-Président

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE la convention d'occupation domaniale pour l'hébergement de passerelles de télérelève sur les communes de Menton, Roquebrune Cap Martin, Beausoleil, La Turbie, Castellar, Castillon, Gorbio et Sainte-Agnès, qui arrivera à échéance au 31 décembre 2034, avec la société Birdz.

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la Société Birdz et tous documents nécessaires au déploiement de la télérelève.

Délibération n°139/2025 : Convention de versements périodiques d'acomptes à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre des sommes perçues par les exploitants des services d'eau concernant la redevance sur la consommation d'eau potable

M. Jean-Mario LORENZI, Vice-Président

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE la convention relative au versements périodiques d'acomptes à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre des sommes perçues par les exploitants des services d'eau concernant la redevance sur la consommation d'eau potable.

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents afférents.

Délibération n°140/2025 : Convention cadre de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et la SEML GREEN Energy 06 En faveur du développement des énergies renouvelables

M. Albert FILIPPI, 1^{er} Vice-Président

A l'unanimité des votants

1 abstention : M. Guillaume CONTESSE

1°/ - APPROUVE la Convention cadre de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et la SEML GREEN Energy 06, en faveur du développement des énergies renouvelables

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires

Délibération n°141/2025 : DSP TRANSPORTS 2019-2025 - Avenant N°10

M. Le Président

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE l'avenant 10 à la DSP transport 2019-2025.

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires

Délibération n°142/2025 : Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du réseau de transport public de voyageurs Zest

M. Le Président

M. Stéphane MANFREDI : Concernant cette DSP transport, si je me souviens bien, en commission, on nous avait expliqué qu'on allait se faire aider pour la rédaction du cahier des charges. Donc on a pris une société et c'est pour ça qu'on nous a dit qu'il fallait aller très vite, parce qu'il fallait que la société ait le temps de rédiger ce cahier des charges.

Nous avons demandé que les membres de la Commission puissent être associés ou en tout cas relire ce cahier des charges avant qu'il soit lancé, ça n'a pas été le cas.

Les membres de la Commission transports n'ont pas été associés à ce cahier des charges et on nous a dit ça a été traité avec les communes en direct.

Et le résultat ? On n'a qu'un seul délégataire qui répond. Nous n'avons pas de concurrence, nous n'avons pas d'autres sociétés. Nous avons travaillé effectivement, nous avons négocié avec le délégataire, mais à l'arrivée, une fois encore, et c'est un peu notre problématique, pas que sur la CARF, mais dans nos communes aussi, chaque fois qu'on lance des appels d'offres, on a très peu de monde qui répond et on se repose toujours la même question Monsieur le Président : est ce que nous ne sommes pas trop restrictifs ou ne posons-nous pas trop de questions, au point que systématiquement il n'y a qu'une seule société qui réponde ? On a eu la même chose sur la question de la fourrière.

Chaque fois qu'on lance un cahier des charges, nous n'avons pas de mise en concurrence, il n'y a toujours qu'un seul délégataire et on a de la chance parce que c'est toujours celui qui a le marché qui continue à l'avoir. Peut-être qu'il aurait été bien, comme on avait demandé, qu'on puisse relire ensemble ce cahier des charges et quand il s'agit de renouveler une délégation de service public, ce serait bien que la Commission y soit un peu plus associée. Quand on suit un dossier depuis 5 ans, on est capable aussi de pouvoir travailler sur le cahier des charges. Je regrette que nous n'ayons pas été totalement associés à cette démarche.

Ça pose une question pour notre avenir. C'est à dire que lorsqu'on veut mettre en concurrence, lorsqu'on veut avoir plusieurs prestataires qui soient capables d'apporter des offres différentes et qui peuvent s'enrichir mutuellement ou sur lesquelles on peut rebondir pour enrichir les offres, on ne peut plus le faire parce qu'on se rend compte qu'on n'est plus attractif.

M. Alain DUCRUET : j'ai la délégation de la commande publique à la commune de Beausoleil et on s'aperçoit que sur les créneaux comme le transport, les ascenseurs etc., il y a très peu d'entreprises qui sont capables de répondre sur ces marchés qui sont énormes. Donc il est normal qu'on ait peu de candidats, voire quelquefois un seul candidat ou aucun et il faut relancer le marché. Ça nous coûte du temps, de l'argent, etc. Et je ne pense pas que ça vienne de la rédaction du cahier des charges ni de l'expertise des membres de la Commission. Ça ne changerait rien. On fait le cahier des charges qu'il faut faire, mais il y a peu de candidats et peu d'entreprises qui sont intéressées.

M. Le Président : dans un cahier des charges on a des clauses administratives à respecter, donc on est obligé de se tenir à des règles. Et concernant tout ce qu'on peut appeler les clauses techniques, cela s'est discuté en commission.

M. Stéphane MANFREDI : le Président de la Commission avait lui-même entériné le fait que ça serait bien qu'on puisse voir le cahier des charges avant qu'il soit promulgué.

M. Le Président : il y a eu des problèmes, des échanges très nombreux et on a justement souhaité intégrer dans le cahier des charges toutes les demandes dans les allers-retours qu'il y a eu entre les différentes communes pour qu'on ait au départ, le maximum de réponses qui soient favorables.

M. Stéphane MANFREDI : sur cette question-là, je vous rappelle que dans la commission transport, toutes les communes sont présentes et donc on pouvait effectivement les consulter durant la commission, ce n'était pas la peine d'avoir une commission de transport d'un côté et ensuite d'aller dans les communes.

M. Le Président : très honnêtement les deux sont complémentaires.

M. Anthony MALVAULT : pour répondre à l'attente de Monsieur MANFREDI, peut-être qu'il serait bien de faire un audit externe ou un comparatif national, est ce que ce sont les mêmes problématiques ailleurs où il y a que nous ?

M. Le Président : je fais une suspension de séance parce que je ne répondrai pas objectivement. J'ai une idée mais je préfère que la DGS qui a fait tout le travail de préparation avant que la DSP soit lancée avec les services de la CARF, réponde.

Mme Valérie PROSILLICO : malheureusement, nous sommes tous logés à la même enseigne au niveau du transport et pas que du transport. C'est à dire que nous pouvons le regretter parce que cette émulation, ces échanges qui peuvent, vous le soulignez, Monsieur MANFREDI, exister lorsqu'il y a plusieurs candidats, manquent cruellement dans un certain nombre de cas. Malheureusement, nous ne sommes pas les seuls, donc ce n'est pas parce que c'est notre territoire ou autre, mais en matière de transport comme dans d'autres domaines, il y a très peu de candidats. Et quand nous en avons un, nous sommes satisfaits.

Mme Véronique BATONNIER : je veux juste motiver mon abstention, l'offre est bonne, surtout sur la ligne 18, c'est excellent sur les bus du soir. Il y a plein de bonnes choses dans cette proposition. Par contre au niveau des tarifs, je l'ai signalé en commission transport, il y a des choses qui ne me vont pas. Le ticket unitaire, ça ne me choque pas puisqu'il touche tout le monde indistinctement, passe de 1,80 à 2€, OK. Ticket vol libre (ligne Cabbé-Mont Gros) la journée ça ne me choque pas. Mais l'abonnement ramassage scolaire va tripler jusqu'en 2028. L'abonnement jeune annuel passe de 112€ à 130€ en 2026 et à 150€ en 2028. Le mensuel passe de 12€ à 15€ en 2026. Tout ça, ça touche les jeunes et donc par rebond les familles. Donc voilà je pose la question, est ce qu'on n'aurait pas pu trouver des économies autre part ? Je sais que c'est difficile, je sais qu'on en a fait et que l'argent n'est pas magique, mais est ce qu'on ne peut pas préserver cette catégorie de la population ?

M. Albert FILIPPI : moi je parlerai de ma commune, bien évidemment. Historiquement, nous avons accepté à l'époque de fusionner la ligne 9 et la ligne 10 de façon à faire des économies. Aux Cabrolles on a à peu près un potentiel de 500 habitants et il nous est proposé un bus scolaire pour les jours ouvrés sur la zone scolaire et un bus à la demande mais qui prendrait la route des Cabrolles. Je ne conteste pas la proposition par rapport à la commune qui nous est limitrophe.

J'ai pris des informations auprès d'Olivier CHANTREAU qui a été, je le rappelle, très à l'écoute et qui m'a proposé des solutions. Je voulais également expliquer mon vote pour ne pas être en contradiction avec tout ce travail qui a été effectué, je suis le garant pour ma commune, je suis là pour éviter la désertification de nos zones rurales par les services publics. La proposition qui nous est faite est de déplacer un arrêt sur la route des Cabrolles qui est une route difficile d'accès. On est dans un cas de figure où ça demanderait aux habitants du haut Cabrolles, des Cabrolles et du nouvel hameau, de descendre, de passer un pont et de rejoindre à pied un arrêt de bus pour pouvoir se rendre à Menton. Pour nous, c'est très compliqué. On a aussi un cas de figure sur la fréquence qui fait que beaucoup de collégiens et de lycéens non motorisés se retrouvent, par rapport aux horaires, à remonter à pied. Certes, il est hyper important de dimensionner le côté financier de nos communautés mais il faut également peser tous ces points, donc je m'abstiendrai sur le vote par rapport à ce marché des transports. Je rappelle que Sainte-Agnès compte 1368 habitants et que nous sommes sur 3 sites. Donc il est difficile de rejoindre Menton, autant descendre à pied. La commune de Sainte Agnès a montré sa capacité à faire des économies ou à les proposer, On a ouvert un établissement où on a 3 infirmières qui travaillent 7 jours sur 7, pareil pour l'installation d'un docteur qui reçoit le samedi, on a fait beaucoup de choses de façon personnelle, mais dans le cadre des transports, Olivier CHANTREAU m'a dit qu'il proposerait une modification. En attendant cette modification, je m'abstiendrai.

Mme Sandra PAIRE : Merci Monsieur le Président.

Je m'abstiendrai aussi pour cette délibération, notamment parce que ça va avoir encore un impact sur le pouvoir d'achat de nos familles. Et j'ai été quand même alerté par des jeunes qui sont sur la route de Gorbio, qui doivent aller à l'école le matin et souvent, au niveau d'Azur Parc ils restent sur le trottoir parce qu'il n'y a pas assez de place dans le bus.

M. Le Président : en réponse à Véronique BATONNIER, je comprends qu'il y a des augmentations qui peuvent paraître importantes, on a étendu ces offres à tous les moins de 26 ans.

On a donc un certain nombre de jeunes actifs qui n'étaient pas forcément des étudiants ou des scolaires, qui vont bénéficier de ces tarifs auxquels ils n'avaient pas droit avant. Donc là y a eu un équilibrage pour l'ensemble de ceux qui ont moins de 26 ans.

Je reviens sur la ligne Azur Parc / Gare routière : le bus passe toutes les 45 minutes. Il a des départs qui sont plus tôt le matin, plus tard le soir, ce qui a été souhaité par 45% des Mentonnais et en plus les horaires ne changeront plus lors des vacances scolaires donc ce qui était demandé par 85% des habitants a été entendu. On a répondu favorablement à ces 2 questions.

M. Anthony MALVAULT : les horaires changent l'été et on a été interpellé encore tout à l'heure parce qu'on est quand même en vigilance canicule et on a moins de fréquences de bus l'été. Vous avez évoqué que les horaires ne changeraient pas pendant les vacances scolaires, mais est-ce que l'été la fréquence des bus continuera à changer ? Il y a des citoyens mentonnais qui sont sous les abribus à plus de 40°, donc est-ce qu'il est envisageable que l'été les horaires ne changent pas ?

M. Le Président : non, les horaires ne changent plus pendant les vacances scolaires dans le prochain contrat. Là on parle de la prochaine DSP qui va se mettre en place. Un certain nombre de choses vont se mettre en place à partir du 1^{er} septembre ou du 6 pour se caler sur la date des rentrées scolaires. Et puis il y a des décisions qui se prendront, qui se mettront en place tout au long de l'année, éventuellement s'il y a un avenant compte tenu de ce qui a été exposé par Albert tout à l'heure. Mais là ça prend effet à partir du 1^{er} septembre et pas pour la période de juillet/ août qu'on va vivre, mais l'année prochaine oui.

Mme Isabelle ALMONTE : En ce qui concerne la commande publique, je l'ai remarqué à l'époque où je m'en occupais sur Menton, il est de plus en plus fréquent d'avoir un seul candidat.

Dans le principe, ce n'est pas parce qu'on a un seul candidat qu'on doit forcément lui donner la délégation. Une demande peut être tout à fait irrecevable. Ce qui compte, c'est évidemment toutes les règles de la commande publique, le cahier des charges est dans ce cas-là extrêmement important, mais un cahier des charges aussi est fait en fonction des besoins des communes donc je pense qu'il ne faut pas partir du principe qu'élargir un cahier des charges et de faire quelque chose de plus léger pourrait permettre de récupérer plus de potentiels candidats. Par contre il doit être systématiquement présenté aux membres de la Commission puisqu'on doit travailler dessus. Donc j'ai un peu de mal à comprendre qu'on puisse faire une DSP en se positionnant sur ce qui a été proposé par le délégataire sans avoir vu ce dont nous on avait besoin.

Il y a l'expérimentation d'un service de soirée, ça c'est une très bonne chose. Je l'avais demandé à Monsieur MICHELET l'année dernière parce qu'il y avait beaucoup de gens qui étaient venus nous voir en tant que conseiller communautaire en disant qu'ils ne sortaient plus le soir parce qu'ils ne pouvaient pas rentrer chez eux, dans le Borrigo, dans le Careï. Ça c'est un bon point. Par contre, le côté négatif pour moi, c'est toujours la navette de Menton, la navette électrique qui a une compétence élargie au niveau du territoire, ce qui avait été demandé mais qui passe payante. Je ne vois pas l'intérêt de mettre une navette gratuite qui devient payante, à ce moment-là on met un bus classique. Pourquoi on est revenu sur ce système ?

M. Le Président : Pourquoi ? Parce que chaque commune, que ce soit Roquebrune ou Beausoleil, aurait parfaitement pu demander également d'avoir une navette gratuite. Et là je suis désolé, j'ai raisonné en tant que président de la CARF et pas en tant que maire de Menton.

J'ai jugé que chaque commune devait faire un pas et là je le dis clairement, j'ai souhaité que la navette reste parce qu'elle me semble très utile mais qu'elle passe à 1€ au lieu d'être gratuite, sachant qu'après tout, Roquebrune et Beausoleil aurait pu émettre le souhait d'avoir également une navette gratuite et là on ne rentrait plus du tout dans les budgets. Chaque commune a fait des efforts, dans certains cas de suppression de lignes, d'amélioration ou de changement. Menton a demandé un certain nombre de choses qu'on a obtenu comme en effet avoir des fréquences plus tardives à l'occasion de tous les week-ends et de la fête du citron, d'avoir une augmentation pas seulement Menton mais sur toute la ligne 1, la ligne 2. Pour la navette, j'assume totalement.

M. Patrick CESARI : M. Le Président, tranquillisez-vous, je ne vous demande pas de navette gratuite, c'est un peu tard pour le faire. Je voudrais revenir sur un point qui s'est installé dans cette discussion concernant cette délibération, et que me paraît majeur dans cette DSP :

Ne pensez-vous pas que lorsque quelqu'un s'acquitte du coût d'un service public délégué qu'il utilise, ne faut-il pas dans l'avenir indexer ce tarif chaque année, plutôt que d'attendre 7 ou 8 ans pour, du jour au lendemain, partir d'un tarif et d'essayer de l'actualiser 7 ans, 6 ans, 5 ans après ? Ça donne le résultat qu'on a ce soir. Vous n'êtes pas mis en cause quand je dis ça, mais, quand j'entends un élu voire des élus, dire, on regrette cette augmentation, si on ne se manifeste pas, cela veut dire que nous, on l'accepte comme ça ? Non. On est tous, je parle pour mes collègues ici, on est tous conscients qu'effectivement, chaque fois qu'on appuie sur le bouton de l'augmentation, ce n'est pas un acte qui politiquement nous valorise, on est tous d'accord là-dessus. Donc donnons-nous ce soir des explications sur cette augmentation. Elle résulte de quoi ? D'une indexation annuelle qui n'a pas été faite ? Donnez-nous des raisons pour que, au lieu de s'abstenir, on vote ce texte.

M. Le Président : Pour revenir sur ce qu'a dit Isabelle ALMONTE : je partage totalement son analyse. On pensait pour être très honnête avoir au moins 2 ou 3 groupes qui répondent mais ça n'a pas été le cas, ce qui n'a pas empêché que l'on négocie et essaye de serrer au plus près le délégataire qui avait répondu. On a eu de la chance, on pouvait en effet très bien déclarer qu'on ne donnait pas suite. Simplement, il y avait quand même un problème de timing à mettre au point et on a pensé que c'était plus responsable d'essayer de négocier à la fois en ayant un service plus important pour les habitants de la CARF, en ayant un budget qui ne soit pas trop élevé par rapport au budget de la délégation précédente, que de déclarer nul l'appel d'offres, ce qui nous obligeait à relancer et là on aurait dépassé

la fin du contrat. Il fallait prolonger à nouveau, ça nous semblait plus compliqué. Mais en effet c'est une possibilité qu'on n'a pas choisie. Le cahier des charges, c'est celui qui était souhaité par l'ensemble des maires de la CARF et on a négocié et obtenu je pense à peu près 90 à 95% de ce que l'on souhaitait en faisant d'un côté et de l'autre des efforts pour que ce soit plus équitable pour l'ensemble des communes.

M. Guillaume CONTESSE : Je voulais également aborder un sujet qui concerne cette DSP. Mes collègues en ont parlé avant et effectivement je rejoins ma voisine, Madame BATONNIER, sur le fait qu'augmenter les abonnements pour les jeunes sur une population qui malheureusement et ce n'est pas que sur notre territoire, est déjà très paupérisée, c'est effectivement un signal qui est envoyé de manière négative sachant que pour les plus jeunes en plus, c'est les familles et souvent des familles qui n'ont pas forcément des moyens très aisés qui sont pénalisées.

Je voulais également aborder un autre volet de cette DSP transport qui est le transport hors réseau, c'est à dire à la demande, sur les sorties scolaires des différents établissements. On a déjà eu l'occasion d'en parler au niveau de la CARF, le système actuel est absolument incompréhensible, même pour un ingénieur, entre les semaines blanches, les demandes, les choses comme ça, sur ma commune de Roquebrune Cap Martin, j'ai eu, que ce soit dans le public ou dans le privé, plusieurs retours de chefs d'établissement. On en avait parlé également avec des chefs d'établissement de Menton. Finalement il y a ceux qui connaissent le système et qui savent réserver et anticiper leurs sorties scolaires quasiment un an à l'avance et il y a les autres. Et souvent malheureusement on leur répond que ce n'est pas possible parce que soit ça ne tombe pas sur la bonne semaine pour la commune, soit une semaine blanche, soit malheureusement le quota a déjà été épuisé etc. Alors je comprends que tout ça a un coût, je comprends pour le délégataire qui sera désigné que tout ça doit répondre à un équilibre, en revanche je pense qu'il serait utile de revoir peut-être la procédure pour pouvoir l'améliorer en demandant, et je rejoins mon collègue M. MANFREDI, sur le côté de d'interroger les membres de la Commission sur le cahier des charges, mais peut être en demandant auprès de chefs d'établissements scolaires ou d'assistantes de chefs d'établissements scolaires, parce que c'est souvent eux qui sont amenés à faire les demandes par rapport à ça, de voir comment est-ce qu'on peut améliorer ce process et potentiellement que le délégataire également édite un petit guide de bonnes pratiques pour qu'un enseignant qui veut juste faire une sortie scolaire avec sa classe ait le moyen de savoir en amont comment demander un bus, quand est ce qu'il aura sa réponse. Parce que souvent, il y a eu des sorties qui ont été annulées parce qu'il n'y avait pas de bus à disposition. Voilà, je pense que dans la logique aujourd'hui d'amélioration, il ne faut pas oublier cet aspect-là qui j'en conviens n'est pas la majorité des bus qui circuleront sur la CARF à partir du 6 septembre, mais encore une fois, avoir le retour d'expérience de ce client entre guillemets que représentent les écoles qui sont en face et essayer de faire de la didactique. Transdev sait le faire là-dessus il n'y a pas de problème quand on voit le travail de communication qui a été fait puisque depuis hier la ligne, et c'est la première ligne régionale en France, entre Nice et Marseille est sortie du giron de la SNCF et est passée à Transdev. Quand on voit tout le travail qui a été fait pour améliorer l'offre par ce prestataire, je pense qu'ils peuvent le faire.

Mme Sandra PAIRE : juste une dernière question, transport à la demande, pourquoi payant ? Qu'en est-il des personnes fragiles qui sont dans nos vallées avec les grèves des taxis pour avoir accès aux soins ?

M. Le Président : alors je fais une suspension, Mme Valérie PROSILLICO va répondre sur le transport à la demande.

Mme Valérie PROSILLICO : le transport à la demande existe dans les vallées et fonctionne très bien, sur appel téléphonique et sur réservation, ce service se développe avec succès.

Et pour répondre à M. CONTESSE, les enseignants ont une réunion avec le service des transports et avec les directeurs et Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale, avant chaque rentrée scolaire. Il y en aura encore une cette année et les règles sont très claires. Alors peut-être qu'elles n'avantagent pas tout le monde, mais elles sont très claires. C'est-à-dire que le transport scolaire, en dehors du temps scolaire, c'est essentiellement toute l'année pour le sport. Et ça c'est une priorité absolue qui est fixée.

Et ensuite pour certaines sorties effectivement en fin d'année avec, je dirais, ce qu'il reste, mais c'est en progression constante chaque année.

Prioritairement, c'est vraiment le sport, les médiathèques, les projets pédagogiques tout au long de l'année. Effectivement, là, il faut réserver au fil de l'eau en fonction de l'avancée des projets pédagogiques et la sortie est validée par le directeur. Mais Monsieur l'inspecteur Sissoko va rappeler à la rentrée qu'on privilégie les sorties sur le territoire de la CARF qui restent sources de richesse et de découverte pour pas mal d'enseignants, bien évidemment. Les grands musées de Nice, parce qu'ils sont incontournables ou le musée océanographique de Monaco. En revanche, là où il y a eu quelques grincements de dents, c'est à propos des sorties véritablement ludiques.

M. Jean-Louis DEDIEU : Monsieur Sissoko a été clair là-dessus, ce sont les EAC, qui sont prioritaires et dans un périmètre bien défini. Ce sont toutes les sorties éducatives, artistiques et culturelles qui sont prioritaires. Il a eu une réunion je pense il y a quelques jours avec les services transports pour expliquer un petit peu ça, c'est bien défini, les sorties pédagogiques sont bien définies.

M. Le Président : Oui, l'inspecteur a été largement consulté et on l'a écouté.

M. Guillaume CONTESSE : Si on améliore, c'était mon propos, justement l'information et qu'on cadre un petit peu plus, effectivement, il n'y a pas de souci.

M. Stéphane MANFREDI : La question des sorties scolaires a été abordée plusieurs fois en commission transport et effectivement on avait dit de prioriser. Cela a été remonté jusqu'à l'inspecteur par les services de la CARF, parce qu'à un moment donné, effectivement, on avait ce qu'était décidé par l'inspecteur d'académie, ce qui était vu par les chefs d'établissement et ce qui était demandé par certains institutrices ou instituteurs, c'est-à-dire qu'on avait des demandes un peu pour tout et on ne pouvait pas accepter car ce sont des budgets. Il y a aussi des professeurs qui ont annulé au dernier moment et cela a un coût. Il faut responsabiliser chacun car c'est de l'argent public.

M. Patrice NOVELLI : une petite question tout d'abord, concernant la navette électrique, il est évoqué qu'à partir de septembre 2026 ça sera 1€. Mais est-ce que ça sera 1€ à chaque voyage ou pour la journée ?

M. Le Président : pour la journée, Tout à fait parce que sinon, ça ferait cher

M. Patrice NOVELLI : je dis ça parce que je pense aux retraités qui sortent 2, 3 fois dans la journée. Donc c'est 1€ pour la journée, c'est déjà une bonne nouvelle. Concernant la DSP de manière générale il arrive un moment où on ne peut pas non plus vouloir une chose et son contraire, ce n'est pas possible. Il est évident qu'on est tenus par des budgets mais le prestataire aussi est tenu par les siens, donc trouver le bon équilibre ce n'est pas toujours facile parce que quand on continue à demander des lignes supplémentaires, et je comprends très bien ce que ce qu'a dit mon ami Albert FILIPPI qui est dans un secteur coupé en 3 et il est évident que proportionnellement au nombre d'habitants, c'est toujours difficile de donner satisfaction par rapport à des villes qui sont, on va dire plus rentables. Mais il faut quand même tenir compte également qu'il y a le l'éternel problème, on connaît ça dans les cantines également, les usagers et les non-usagers. Et à la fin l'addition il faut quand même la payer.

M. Le Président : concernant la navette, pour les gens qui prennent l'abonnement, c'est inclus dedans donc ils n'ont pas à payer en plus, ceux qui prennent la navette ponctuellement c'est en effet pour la journée ce n'est pas à chaque à passage. Pour le reste dans les discussions qui ont eu lieu avec la Commission transports, en interne avec le délégataire, on est passé de 17 000 000 € à 11 000 000 €. On pouvait très bien ajouter un certain nombre d'éléments, on pouvait en enlever. La base, disons de la discussion, c'était de faire comprendre à celui qui était le seul avec lequel on négociait, qu'on souhaitait que toutes les demandes, à part un cas particulier qui s'est greffé, soient prises en compte. Le délégataire nous a expliqué que ça ne nous coûtait pas plus cher dans certains cas d'augmenter les fréquences parce qu'on n'était pas obligé de changer de bus et d'augmenter la capacité parce que ça ne

servait à rien, on n'aurait jamais plus de 30 ou 40 personnes. On a eu un certain nombre d'informations qui nous étaient données, qui nous permettaient de moduler un petit peu ce que l'on demandait. Mais ce que nous voulions, c'était de faire baisser le prix qui nous était proposé, donc on a refusé un certain nombre de propositions qu'ils nous faisaient car nous ne voulions pas de certaines choses qui étaient incluses et ils pouvaient donc baisser le prix.

M. Jean-Louis DEDIEU : cette délégation de service public elle est sur 8 ans. Il y a beaucoup de choses qui vont changer donc elle ne peut pas être gravée dans le marbre, il faut qu'elle évolue, en 8 ans il y a des choses qui vont se passer, donc il y aura des avenants qui pourront être signés. Je crois que l'ancien délégataire en a fait pas mal d'avenants, donc on peut modifier. Je pense que le travail qui a été fait, pas par la Commission malheureusement, mais par les maires, avec tous les gens qui ont travaillé, les services, qui ont travaillé sur cette délégation, sur ce cahier des charges, ont fait un bon travail, ils ont fait le maximum. Donc après on peut amender tout ça, mais je pense que ça va être difficile de le faire aujourd'hui. Je crois qu'il faut qu'on prenne une décision parce que c'est quand même important si on veut qu'on puisse se déplacer dans la CARF. Et ensuite il faudra qu'on passe par des avenants, je pense que c'est la solution la plus favorable.

M. Patrice NOVELLI : Je reviens à ma question pour les fameux 1€, c'est pour la journée ou pour un transport ?

M. Le Président : C'est par transport mais c'est compris dans l'abonnement.

A l'unanimité des votants

13 abstentions : M. Guillaume CONTESSE – M. Stéphane MANFREDI – M. Alain DUCRUET – Mme Isabelle ALMONTE – Mme Sandra PAIRE + pouvoir de M. Cédric MONTEIRO – M. Patrice NOVELLI + pouvoir de M. Florent CHAMPION – M. Albert FILIPPI – Mme Floriane CAZAL + pouvoir de M. Daniel ALLAVENA – M. Anthony MALVAULT – Mme Véronique BATONNIER

1°/ - APPROUVE la société KEOLIS sise 34 avenue Léonard de Vinci 92400 COURBEVOIE comme délégataire du réseau de transport public urbain ZEST, selon les termes de son offre finale pour le contrat 2025-2033.

2°/ - APPROUVE le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public urbain ZEST

3°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs ZEST pour une durée de 8 ans 1 mois et 30 jours soit du 8 septembre 2025 au 6 novembre 2033 inclus ainsi que tout document ou acte afférant.

M. Patrick CESARI : Monsieur le Président, peut-on avoir une réponse sur l'augmentation s'il vous plaît ? Comment se justifie-t-elle et depuis combien de temps on n'avait pas touché au tarif ?

M. Le Président : pendant 6 ans.

M. Patrick CESARI : pendant 6 ans et donc l'augmentation qui nous est proposée sera valable à partir de quand ?

M. Le Président : à partir de 2026 et dès la prochaine rentrée scolaire.

M. Patrick CESARI : et cette augmentation, elle sera de combien ? Pourquoi il n'y a pas un étalement ? Pourquoi cette augmentation vous voulez la faire tenir sur 2 exercices ? Pourquoi ne la divise-t-on pas par 8 ans ?

M. Le Président : Je rejoins ce que tu dis, tu as raison, il faudrait que les augmentations soient plus étalées et plafonnées.

M. Daniel ALBERTI : ça va augmenter obligatoirement le montant de la DSP, puisqu'on avait 2 escaliers en 2026 et 2027 et si on les met sur 8 ans, on va perdre. Je donne un exemple, 200 000€ la première année, 150 000 la 2^{ème}, qu'il va falloir payer en DSP mais bon après c'est un choix.

M. Stéphane MANFREDI : Je reviens sur ce que disait Patrick, mais on n'a pas attendu 5 ans pour augmenter, parce que sur ces 5 dernières années, on a déjà augmenté les tarifs. On était à un 1,50, on est déjà passé à un 1,80 et on passe à 2. Donc ce n'est pas sur l'indexation la question, c'est que les tarifs ont déjà augmenté durant ces 5 dernières années. C'est qu'en réalité on est en train de payer un supplément par rapport aussi à la prestation de service, mais pas par rapport à l'indexation parce que les billets ont déjà été augmentés depuis par des avenants depuis ces dernières années.

M. Le Président : M. MICHELET va vous donner une précision

M. Sylvain MICHELET : effectivement les tarifs unitaires des tickets ont augmenté de 1,50€ à 1,80€ lorsqu'ils sont payés en carte bleue et à 2€ lorsqu'ils sont payés à l'unité en montant dans le bus. Là on parle des abonnements scolaires et on a donc une proposition où l'abonnement du ramassage scolaire annuel, j'insiste bien sur le terme annuel, est aujourd'hui de 10€ donc ça fait un peu moins d'un euro par mois et qui est proposé de passer donc à 20€ en 2026 et à 30€ en 2028, ce qui fait donc 2,50€ par mois pour le ramassage scolaire. Ce qui est quand même un tarif plus que plus que préférentiel et qui correspond donc plus aux frais administratifs de dossiers puisqu'il faut quand même apporter un certain nombre de vérifications et d'éléments pour justifier de pouvoir bénéficier de ce tarif qui est quand même extrêmement bas.

M. Anthony MALVAULT : Là, on parle du ticket à 1,80€ qui passe à 2 €.

M. Sylvain MICHELET : C'est le ticket qui est un ticket à l'unité. Mais quand vous prenez votre abonnement, bien évidemment, vous n'êtes pas concerné. C'est vraiment le ticket que vous prenez lorsque vous montez occasionnellement dans le bus, que vous vous présentez devant le chauffeur et que vous prenez un ticket mais tous ceux qui ont un abonnement ne seront pas concernés. Le ticket vendu à bord jusqu'à présent, bénéficiait d'un tarif préférentiel lorsque vous payiez par carte bancaire. Et aujourd'hui, ce qui est proposé, c'est de supprimer cet avantage tarifaire.

Départ de M. Edouard-Jean CURTET à 19h44

Délibération n°143/2025 : Tarification parking « Vieille-Ville Sablettes » - actualisation Annexe A17 de la convention de DSP – avenant n° 5

M. Daniel ALBERTI, Vice-Président

Mme Sandra PAIRE : est-ce que vous pouvez essayer de négocier, comme je vous l'ai déjà demandé en Conseil municipal, d'avoir au moins la première heure gratuite ? La part variable, elle n'augmente pas, Interparking ne reverse rien parce qu'il n'atteint jamais le montant maximal, on est d'accord ? Donc il ne reverse rien.

M. Le Président : c'est exact, on est d'accord. Donc c'est promis on va négocier la première heure.

A l'unanimité des votants

3 abstentions : Mme Isabelle ALMONTE – M. Guillaume CONTESSE – M. Anthony MALVAULT

1°/ - **ABROGE** la délibération 32/2025 du 5 mars 2025 relative à la Tarification parking « Vieille-Ville Sablettes » - actualisation Annexe A17 de la convention de DSP.

2°/ - **APPROUVE** l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public du parc de stationnement du parc de stationnement des Sablettes à Menton.

3°/ - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents à la présente délibération.

M. Guillaume CONTESSE : Président, excusez-moi, je voulais juste vous signaler, j'ai vu avec Madame la Directrice Générale des services, que sur cette délibération je suis obligé d'exercer mon droit de départ. Donc je sors de la salle avant le début du débat.

M. Le Président : On prend acte que Guillaume CONTESSE n'est plus là.

Délibération n°144/2025 : Convention avec La Région SUD PROVENCE COTE D'AZUR pour la circulation de trains historiques entre VINTIMILLE et TENDE durant l'été 2025

M. Albert FILIPPI, 1^{er} Vice-Président

M. Stéphane MANFREDI : Est-ce qu'on est toujours satisfait des bus de substitution ? Il n'y a pas de problème ?

M. Daniel ALBERTI : On ne l'a jamais été.

M. Stéphane MANFREDI : parce que ce que je j'entends en ce moment, c'est plus que préoccupant.

M. Daniel ALBERTI : C'est assez compliqué, les bus de substitution sont souvent en retard et donc les usagers loupent la correspondance avec la ligne 25 parce qu'ils sont arrêtés au péage par les policiers et les douaniers qui visitent le bus à cause des personnes qui pourraient passer la frontière illégalement donc c'est très compliqué, et ça décale tout.

M. Stéphane MANFREDI : j'entends et on a déjà parlé de cette problématique des douanes, mais ce que je ne comprends pas très bien c'est comment ça se fait qu'il y a des bus de substitution qui attendent d'aller faire le plein de fioul au moment où ils chargent, et donc on perd déjà du temps sur l'horaire. Ou alors des bus qui bloquent des places. Est-ce qu'on ne pourrait pas en tant que CARF, jeter un coup d'œil sur ce qui se passe réellement ? Parce qu'au-delà de l'histoire du retard, je peux vous garantir que ce ne sont pas les seuls les sujets. Ou peut-être vous ne lisez pas les mêmes articles que moi. On parle d'agression, on parle de retard... Je pense qu'il faudrait quand même se poser les bonnes questions. On arrive au mois de juillet et dire c'est le problème de la douane et des vérifications on est bien loin me semble-t-il de la réalité du terrain. Ça serait peut-être bien qu'on regarde sous une forme d'audit ce qui se passe réellement dans cette situation. Le sujet est extrêmement brûlant.

M. Le Président : je n'étais pas personnellement au courant de ce problème de bus et à priori je ne suis pas le seul mais on prend acte et on va regarder, on va vérifier, faire une enquête. Mais là je suis honnêtement incapable de répondre ce soir.

M. Sébastien OLHARAN : j'allais commencer en disant à peu près la même chose que Daniel, c'est à dire effectivement, on n'a jamais été totalement satisfait de ces bus de substitution et d'ailleurs je pense qu'il ne faut pas nourrir l'illusion d'avoir la même qualité de service avec des bus que nous ne l'avions avec des trains. Ça pour moi c'est déjà assez clair au départ. Il y a effectivement pas mal de contraintes qui sont des contraintes structurelles. La question de l'accueil des personnes à mobilité réduite, la question de l'accueil des personnes qui ont des animaux de compagnie, la question évidemment des retards. Même si les trains ne sont pas toujours à l'heure, il est clair que les bus sont beaucoup plus tributaires des difficultés de circulation, des contrôles de police ou de douane qui ont lieu à la Turbie. On a de surcroît des bus qui sont extrêmement volumineux, pas tellement adaptés aux routes de la vallée de la Roya ce qui rend d'ailleurs le trafic plutôt dangereux. On a certains chauffeurs qui à mon avis devraient se faire retirer le permis assez rapidement parce qu'on a des conduites chez quelques individus qui sont périlleuses. Sans parler de certains comportements qui, pour moi, relèveraient de

procédures disciplinaires, donc je pense qu'il y a clairement quelque chose à faire sur 1 ou 2 chauffeurs qui posent beaucoup de difficultés. Il y a des plaintes en permanence, il n'y a pas un seul et même grand problème qui appellerait une seule et grande solution, mais une multitude de petits incidents qui doivent appeler des traitements au cas par cas. C'est pour ça que, systématiquement, on fait remonter, nous les élus, mais aussi les associations d'usagers, ont fait à la Région, à la SNCF, à la CARF. Certaines réponses qui ont déjà été apportées à la marge sur certains cas, mais on voit bien qu'il en reste encore. Je ne crois pas qu'il y ait un audit qui puisse faire émerger une solution miracle ou quoi que ce soit. Il faut simplement à un moment donné que les situations qui sont signalées, elles sont nombreuses, soient réellement traitées pour ce qu'elles sont et qu'il y ait des suites. Je pense qu'il y a des chauffeurs qu'il faut enlever clairement, je l'ai dit un certain nombre de fois déjà. Pour le reste, évidemment, il faut d'abord et avant tout prendre son mal en patience en attendant le retour des trains parce qu'il n'y a que comme ça qu'on retrouvera vraiment une bonne qualité de service. J'ai pu échanger avec le vice-président de la Région en charge des transports, Jean-Pierre SERRUS, en marge de l'inauguration du tunnel de Tende, qui m'a dit qu'a priori les travaux sont dans les délais, qu'il n'y aura pas de retard et qu'on peut raisonnablement espérer que la reprise de la circulation des trains en décembre sera tenue. Ça je pense que c'est quand même une nouvelle qui est positive.

M. Le Président : oui parce qu'à la limite, c'est surtout avec la Région qu'il faut voir car ce sont des bus de substitution de la région.

A l'unanimité,

1°/ - APPROUVE le projet de Convention joint à cette délibération.

2°/ - AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

Délibération n°145/2025 : Compte rendu des actes passés en matière de commande publique.

M. Le Président

Le conseil communautaire prend acte de la délibération n°145/2025

Délibération n°146/2025 : Compte-rendu des décisions communautaires

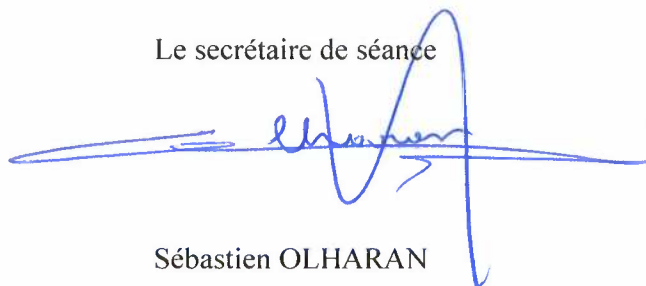
M. Le Président

Le conseil communautaire prend acte de la délibération n°146/2025

La séance est levée à 20h00

Menton, le 29 SEP. 2025

Le secrétaire de séance



Sébastien OLHARAN

Le Président



Yves JUHEL